



Club d'Echecs de Maisons-Laffitte

PROCÈS VERBAL

Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

Assemblée Générale Ordinaire du 7 octobre 2011

Ouverture de Séance

21h00: Signature de la feuille de présence et vérification des procurations.

21h30: Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Président de Séance: Pascal Palisseau, Président du club.

Secrétaire de Séance : Christophe Roumégous, Secrétaire Général du club.

Ordre du jour et accueil

Le Président ouvre l'Assemblée Générale en remerciant tout ceux qui ont pris la peine de se déplacer et qui permettent d'atteindre le quorum.

Il remercie notamment Luc Probert, trésorier de juin 2009 à septembre 2011 pour l'excellent travail fourni depuis la création de l'association. Luc Probert est applaudi longuement.

Le Président lui donne la parole. Luc Probert remercie l'assemblée et indique qu'il souhaitait passer la main pour mieux se consacrer à des fonctions plus sportives au sein du club et notamment en prenant en charge la gestion de l'équipe de Nationale IV et des cours adultes. Luc Probert indique également qu'il reste membre du Comité Directeur du club. Il se dit confiant pour la suite car il a pu travailler avec le nouveau trésorier pour préparer le rapport financier qui sera présenté tout-à-l'heure.

Le Président présente donc le nouveau trésorier élu par le Comité Directeur en septembre : Laurent Bessonneau.

Le Président indique l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Examen et vote du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2010
- Examen et vote du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Élective du 8 octobre 2010
- Examen et vote du Rapport Moral 2010-2011
- Examen et vote du Rapport Financier 2010-2011
- Examen et vote du Budget Prévisionnel 2011-2012
- Modification de la grille tarifaire pour 2012-2013
- Modification du Règlement Intérieur
- Questions diverses.

Le Secrétaire demande si des membres souhaitent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande d'ajout à l'ordre du jour n'est exprimée.

Feuille de Présence, Procurations, Quorum

Le Secrétaire rappelle que seuls les membres du club à jour de cotisation et ayant au moins 6 mois d'ancienneté peuvent participer à l'Assemblée Générale. Les nouveaux statuts adoptés en juin imposent qu'au moins 1/3 des membres de l'Assemblée Générale soient présents ou représentés et qu'un membre ne peut détenir plus d'une procuration.

Nombre de membres du club ayant plus de 6 mois d'ancienneté : 69

Nombre de membres du club ayant plus de 6 mois d'ancienneté et à jour de cotisation : 42

Quorum : 42/3=14

Nombre de membres physiquement présents : 21 (50% des membres à jour de cotisation sont présents)

Nombre de voix représentées : 25 (60% des voix de l'AG sont représentées)

Le Secrétaire indique que quorum est atteint.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2010

Le Secrétaire indique que le PV a été fourni de longue date et qu'il est notamment en ligne sur le site Internet. Aucune remarque n'est faite sur le PV. Il est soumis immédiatement au vote.

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2010

Non : 0 / Oui : 25 / Absentions : 0

La résolution est adoptée.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Élective du 8 octobre 2010

Le Secrétaire indique que le PV a été fourni de longue date et qu'il est notamment en ligne sur le site Internet. Aucune remarque n'est faite sur le PV. Il est soumis immédiatement au vote.

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Élective du 8 octobre 2010

Non : 0 / Oui : 25 / Absentions : 0

La résolution est adoptée.

Rapport Moral 2010-2011

Le Président remercie Gilles Mugnier pour sa contribution à l'élaboration du rapport.

Le Rapport Moral est distribué aux membres de l'Assemblée Générale.

Le Président présente le rapport et rappelle notamment que 2010-2011 a été une année exceptionnelle en termes de fréquentation, de résultats sportifs et d'événements organisés. Il souligne en particulier :

- l'augmentation des effectifs : 69 membres au 31 août 2011,
- montée de l'équipe fanion en Nationale 2 pour la première fois de son histoire,
- les bons résultats des jeunes lors des compétitions individuelles,
- la bonne fréquentation de l'école d'échecs pour les enfants le samedi de 14h à 17h,
- l'organisation de l'Open de Maisons-Laffitte avec pratiquement une centaine de participants,
- la réussite des tournois de Blitz BNP Paribas,
- l'obtention de l'agrément sportif par le ministère des sports.

Le Secrétaire demande à l'Assemblée Générale si des points doivent être ajoutés ou modifiés. Aucune demande n'est formulée.

Le Rapport Moral 2010-2011 est soumis au vote de l'Assemblée Générale :

Approbation du Rapport Moral 2010-2011

Non : 0 / Oui : 25 / Absentions : 0

La résolution est adoptée.

Rapport Financier 2010-2011

Le Trésorier Laurent Bessonneau remercie son prédécesseur Luc Probert pour la qualité de son travail et aussi pour sa contribution à l'élaboration du présent rapport.

Le Rapport Financier est distribué aux membres de l'Assemblée Générale.

Le Trésorier procède à l'explication de son rapport (le rapport financier est en annexe à ce procès verbal).

Il insiste notamment sur le fait que les cours du samedi donnés aux jeunes le sont bénévolement par Pascal Palisseau, Vladimir Djordjevic et Christophe Roumégous. Cette activité bénévole transparaît dans le compte de résultat sous le poste « Contribution Volontaire en Nature ». Cela permet d'évaluer le coût que représenterait l'embauche d'un salarié pour remplacer les bénévoles : 3.120 €.

Par ailleurs, il précise également que les arbitres du club ont fait don de 275 € en renonçant à une partie de leurs indemnités d'arbitrages. Ces indemnités sont obligatoires et réglementées par la Fédération Française des Échecs.

Le Rapport Financier 2010-2011 est soumis au vote de l'Assemblée Générale :

Approbation du Rapport Financier 2010-2011

Non : 0 / Oui : 24 / Absentions : 1

La résolution est adoptée.

Budget Prévisionnel 2011-2012

Le Budget Prévisionnel adopté par le Comité Directeur en début de saison est distribué aux membres de l'Assemblée Générale.

Le Trésorier indique que le budget prévisionnel a été construit sur les hypothèses suivantes :

- 60 membres : 4.200 €,
- subvention de la commune de Maisons-Laffitte : 1.000 €,
- subvention du conseil général : 1.524 €,
- subvention du CNDS : 1.050 €.

Les postes de dépense prévus les plus importants sont :

- les frais de fluide de la salle du CSC pour 1.150 €,
- les frais de déplacements de l'équipe première en Nationale 2 : 1.700 €,
- les amortissements du matériel pour environ 900 €,
- 3 stages pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes et aux féminines pour 700 € chacun,
- les cours de l'entraîneur Ratko Krivocapic : 650 €.

Le budget prévisionnel de l'open, autonome et équilibré, s'ajoutera au budget du club. L'an dernier il s'agissait d'un budget de 2.101 €

Le Trésorier précise que les stages jeunes seront financés pour moitié par la subvention du CNDS et pour l'autre moitié par une participation des inscrits.

Le Budget Prévisionnel 2011-2012 est soumis au vote de l'Assemblée Générale :

Approbation du Rapport Financier 2010-2011

Non : 0 / Oui : 25 / Absentions : 0

La résolution est adoptée.

Modification de la Grille Tarifaire pour la saison 2012-2013

Le Secrétaire Général indique que l'ordre du jour prévoit la mise aux voix d'une éventuelle modification de la grille tarifaire pour la saison 2012-2013.

La raison de l'inscription à l'ordre du jour de la modification de la grille tarifaire est due à une demande de la mairie. M Navez, adjoint au maire, avait expliqué en décembre 2010 que la mairie subventionne annuellement le club et met à disposition ses infrastructures, notamment la salle du CSC. Elle demande habituellement aux associations qu'elle subventionne de distinguer dans leurs grilles tarifaires les cotisations acquittées par les habitants de Maisons-Laffitte de celles acquittées par ceux qui résident hors du territoire de la commune.

Le Secrétaire indique que le Président et lui-même s'étaient alors engagés à proposer à l'Assemblée Générale, seule compétente pour cela, la modification de la grille tarifaire. Le Président souligne que c'est une pratique courante dans les autres associations de Maisons-Laffitte.

Marc Kirzsenberg, résidant à Maisons-Laffitte, indique que, selon lui, c'est une pratique inexistante au sein des clubs d'échecs. Le Secrétaire indique qu'à sa connaissance, dans les Yvelines, seul le club de Mantes-la-Jolie applique une telle politique tarifaire.

Christian Semé, résidant à Malakoff, indique qu'il est prêt à accepter une augmentation de cotisation si « cela peut aider le club », surtout si l'augmentation n'est pas trop importante.

Plusieurs membres habitant à Maisons-Laffitte (Pascal Belan, Gilles Mugnier, Alexis Antier, Vincent Dupuy) ne comprennent pas pourquoi ils bénéficieraient d'un tarif plus favorable et indiquent qu'ils paieront le même tarif que les autres, même si la mesure est adoptée.

Christophe Roumégous, Secrétaire indique qu'il est favorable à cette mesure, bien que ne résidant pas à Maisons-Laffitte. Il souligne que la commune de Poissy où il réside, applique également cette mesure. Laurent Bessonneau, nouveau trésorier, habitant Maisons-Laffitte indique qu'il y est opposé.

Pascal Palisseau, Président, indique qu'il ne s'agit pas pour lui d'un sujet devant remettre en cause le travail effectué par le bureau dans son ensemble. Il indique que c'est par loyauté envers la Mairie que cette proposition est formulée et il souhaite que le débat soit tranché sereinement par l'Assemblée Générale.

La proposition formulée par le Président est la suivante : « La cotisation des membres n'habitant pas à Maisons-Laffitte sera portée à 74 € au lieu de 70 € pour ceux qui résident à Maisons-Laffitte. »

Modification de la Grille Tarifaire 2012-2013

Non : 15 / Oui : 5 / Absentions : 5

La résolution est rejetée

Modification du Règlement Intérieur

Le Secrétaire indique que l'ordre du jour appelle à l'examen de la proposition de modification du règlement intérieur. Cette modification est mineure puisqu'elle prévoit uniquement de modifier le nombre de membres du Comité Directeur en le ramenant de 10 à 8, en raison des démissions de Damien Lebrun et de Raphaël Daouphars, survenue en juin 2011.

Il indique par ailleurs que le Comité Directeur est en fin de mandat en juin 2012 et que cette modification aura un impact puisqu'il n'y aura que 8 membres à élire.

Modification du Règlement Intérieur du club pour que le Comité Directeur soit composé de 8 membres

Non : 0/ Oui : 25 / Absentions : 0

La proposition est acceptée

Fin de l'Assemblée Générale et Annexes

Le Secrétaire constate que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23h00.

Les documents suivants sont portés à en annexe à ce procès verbal :

- Feuille d'émargement,
- Procurations,
- Rapport Moral 2010-2011,
- Rapport Financier 2010-2011,
- Budget Prévisionnel 2011-2012.
- Règlement Intérieur.

Le Président,
Pascal Palisseau

Le Secrétaire Général,
Christophe Roumégous